

Règlement financier

Année 2023 – 2024

L'École St Nicolas est un établissement catholique privé d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat. Elle est gérée par l'OGEC, association à but non lucratif régie par la loi de 1901, composée de bénévoles impliqués dans la vie de l'école. L'OGEC :

- assure le fonctionnement administratif et financier de l'école
- et est l'employeur des salariés (*aide maternelle, entretien, gestion administrative, restauration, accueil périscolaire*) et les rémunère.

Le contrat avec l'Etat permet :

- Le versement par la mairie d'un forfait communal pour couvrir les frais de fonctionnement de l'école. En 2023, celui-ci s'élève à 964.65€ / élève / an.
- La prise en charge par l'Etat de la rémunération des enseignants et les charges sociales et fiscales y afférents (décret du 09.09.1975).

Les informations suivantes sont valables à compter du premier jour de la rentrée scolaire, soit le 04 septembre 2023. Elles ont pour objet de préciser les frais de scolarité de l'école St Nicolas et les modalités de règlement.

Comme indiqué dans le contrat de scolarisation, les frais de scolarité comprennent :

1. La contribution scolaire qui sert à assumer les frais liés à l'investissement, notamment des bâtiments, et les cotisations versées à l'UDOGEC. Elle finance également la participation des élèves à la catéchèse, l'Eveil à la foi et la culture religieuse.
2. Les frais liés aux projets particuliers de l'école : *participation aux sorties scolaires, spectacles, ...*
3. Les prestations parascolaires choisies pour votre enfant : *restauration, accueil périscolaire, photos scolaires...*
4. L'adhésion volontaire à l'Apel

Montant de la contribution scolaire

Selon votre souhait, vous pouvez choisir :

- de verser uniquement la contribution de « base »
- ou de verser la contribution « solidaire »

ou

Contributions scolaires par enfant	Annuel	Mensuel
Choix 1 « Contributions de base »	315€	Soit 31.5€ X 10 mois
Choix 2 « Contributions solidaires* »	315€ + 35€	Soit 35€ X 10 mois

Une remise de 100 € par an est consentie à partir du 3^e enfant.

**Ce montant ne peut pas faire l'objet d'une défiscalisation*

Faites un don : Vous souhaitez que votre soutien financier soit défiscalisé

Vous pouvez choisir de verser « la contribution de base » et de la compléter avec un don. Ce don vous permettra de bénéficier d'une déduction fiscale de 66%.

Pour obtenir un reçu fiscal, vous devez verser votre don au Fonds d'Aide au Développement de l'Enseignement Catholique de Vendée (FADEC85), **en précisant le nom de notre école**. Le montant sera intégralement versé à l'école.

Voici le lien pour faire un don en ligne :

<https://www.ddec85.org/enseignement-catholique-85/don/don-en-ligne/>

Voici le lien pour faire un don par chèque (possibilité de le remettre à l'école avec le formulaire rempli) : https://www.ddec85.org/media/bsoutien_fadec85_20_21.pdf

A noter : Les amis de l'école et les entreprises peuvent également faire un don à l'école et bénéficier d'une déduction fiscale (66% pour les particuliers et 60% pour les entreprises).

Modalités de paiement

Par souci de simplification, nous privilégions le règlement par prélèvement bancaire. Si vous optez pour cette option, merci de remplir le SEPA ci-joint en y joignant un RIB.

Si toutefois ce mode de règlement ne vous convenait pas, merci de prendre contact avec *M GIRAUD Ludovic*, chef d'établissement.

Plusieurs rythmes de paiement sont proposés aux familles :

- annuellement, en 1 fois en septembre
- mensuellement, en 10 fois

Les frais bancaires seront facturés aux parents si le prélèvement automatique a été rejeté.

Si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez en informer le chef d'établissement. Votre situation sera étudiée avec bienveillance et discrétion avec le président d'OGEC et vous-mêmes pour envisager des accords possibles.

Sorties scolaires, spectacles, ...

L'ensemble des sorties et activités ordinaires ne donnent pas lieu à une facturation spécifique.

Seule la classe découverte de plusieurs jours organisée pour les élèves de CM2 donne lieu à l'établissement d'une facture complémentaire.

Restauration

Les frais de cantine feront l'objet d'une facturation complémentaire appelée à la fin de chaque mois. Le coût du repas est fixé à 3€47 pour l'année scolaire 2023-2024. Comme prévu au règlement intérieur, une majoration d'1 € pourra être appliquée sur le coût du repas en cas de non-respect du délai de commande.

Accueil périscolaire

Les frais d'accueil périscolaire feront l'objet d'une facturation complémentaire appelée à la fin de chaque mois selon les modalités suivantes :

	De 7h15 à 7h30	De 7h30 à 8h05	De 8h05 à 8h35	De 17h00 à 17h30	Toute ½ heure supplémentaire après 17h30
1 enfant	0€60	0€60	1€65	1€65	0€60
2 enfants	1€00	1€00	2€76	2€76	1€00
3 enfants	1€21	1€21	3€32	3€32	1€21
4 enfants	1€30	1€30	3€56	3€56	1€30

Comme prévu au règlement intérieur, une majoration de 3€ sera appliquée en cas de dépassement dès la première minute au-delà de 19h00.

Adhésion volontaire à l'Apel

Le montant minimum de l'adhésion 2023-2024 à l'APEL : 20€50

L'APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) représente les parents auprès du chef d'établissement de l'école, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics.

L'adhésion à cette association est volontaire et la cotisation sera portée sur la facture d'octobre 2023. A cette fin, le bulletin d'adhésion devra être retourné à l'école au plus tard pour le 30 septembre 2023.

Le montant minimum à l'adhésion à L'APEL est reversé à l'APEL Départementale et Nationale et donne droit à la revue "Famille et Education", l'excédent éventuel correspond à un don envers l'école.

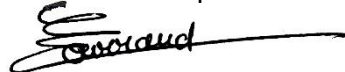
M. GIRAUD Ludovic
Chef d'établissement



M. JAUD Hubert
Président d'OGEC



Mme GOURRAUD Elodie
Présidente d'Apel





**Document à retourner complété
au plus tard le lundi 4 septembre**

Contribution des familles Année scolaire 2023-2024

M et/ou Mme

Représentant(s) légal(aux) de(s) l'enfant(s) :

NOM	Prénom	Classe

Souscrivons au(x) montant(s) des contributions suivant(s) :

1^e enfant :

Contribution de base (10 x 31€50)

Contribution solidaire (10 x 35 €)

2^e enfant :

Contribution de base (10 x 31€50)

Contribution solidaire (10 x 35 €)

3^e enfant :

Contribution de base (10 x 21€50)

Contribution solidaire (10 x 25 €)

4^e enfant :

Contribution de base (10 x 21€50)

Contribution solidaire (10 x 25 €)

Signature du/des responsables :

*Déclarons avoir pris connaissance
et acceptons les termes du
règlement financier 2023-2024.*

Le /..... /.....

*Les fonds supplémentaires récoltés grâce aux contributions solidaires
permettront de financer des aménagements pour les cours de récréation.*

Vous serez informés des réalisations effectuées !

Merci pour votre soutien.

**A COMPLÉTER UNIQUEMENT POUR LES NOUVELLES FAMILLES
OU EN CAS DE CHANGEMENT DE COORDONNÉES BANCAIRES**

MANDAT de Prélèvement SEPA	OGEC L'ABEILLE
<u>Référence Unique du Mandat</u> :	
<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'OGEC L'ABEILLE à envoyer des instructions à votre banque pour débits votre compte, et votre banque à débits votre compte conformément aux instructions de l'OGEC L'ABEILLE</p> <p>Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débits de votre compte pour un prélèvement autorisé.</p> <p align="center">Veuillez compléter les champs marqués *</p>	
<p>Votre Nom * Nom / Prénoms du débiteur</p> <p>Votre adresse * Numéro et nom de la rue * * Code Postal Ville * Pays</p>	
<p>Les coordonnées * de votre compte</p> <p align="center">..... Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)</p> <p>* Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)</p>	
Nom du créancier * OGEC L'ABEILLE	
I.C.S * FR41ZZZ470304	
* 4 rue de la Poste * 85280 LA FERRIERE * FRANCE	
Type de paiement : * Paiement récurrent / répétitif	
<p>Signé à * Lieu Date JJ MM AAAA</p> <p>Signature(s) : * Veuillez signer ici</p> <div style="border: 1px solid black; height: 50px; margin-top: 5px;"></div>	
<p>Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>	
<p>Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.</p> <p>Code identifiant du débiteur Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque</p> <p>Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même) Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre (<i>NOM DU CREANCIER</i>) et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.</p> <p>Code identifiant du tiers débiteur Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers. Code identifiant du tiers créancier Numéro d'identification du contrat Description du contrat</p>	
<p>Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.</p>	
A retourner à :	Zone réservée à l'usage exclusif du créancier